



Le 3 juin 2026

Cher(e) Collègue,

En application du décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, le Conseil municipal est convoqué le vendredi 05 juin 2026 à 18h30 en mairie.

Vous trouverez en annexe l'extrait de l'arrêté du préfet indiquant le mode de scrutin et le nombre de délégués et suppléants à élire.

A la suite de la désignation des délégués et des suppléants, je vous rendrai compte des décisions prises en vertu de la délégation du conseil municipal prévue par l'article L.2122-22 du CGCT.

**Ajour à l'ordre du jour :**

**Désignation d'un conseiller pour délivrer une autorisation d'urbanisme**

Je vous prie d'agréer, Cher(e) Collègue, l'expression de mes sincères salutations.



Le Maire

Loïc GIRARD

